

## ***Demande d'attribution d'un logement :*** **2 ÉTAPES À RÉALISER**

1. Effectuer une demande auprès du SIAO via les professionnels habilités pour l'instruction à l'orientation (Service social référent : Agences Départementales de la Solidarité du Conseil Départemental, CCAS ou service social de votre commune, service social hospitalier).

### **Contact utile**

- SIAO-Hérault
- 16 rue Ernest Michel
- 34000 Montpellier
- Téléphone : 09 67 42 93 71
- Email : [secretariat@siao34.org](mailto:secretariat@siao34.org)



2. Une fois l'orientation validée par le SIAO, demander un dossier de candidature auprès de la Résidence Accueil. La demande sera instruite par la commission d'attribution de la Résidence Accueil.

### **Contact Résidence Accueil Espoir**

- Association Vallée de l'Hérault
- Résidence Accueil Espoir
- 18, avenue de la Gardie 34510 Florensac
- Téléphone : 04 67 77 00 65
- Email : [contact-residenceaccueil@avh34.org](mailto:contact-residenceaccueil@avh34.org)



**ASSOCIATION  
VALLÉE DE L'HÉRAULT**

[www.avh34.org](http://www.avh34.org)

AVH - © Crédits Photos - droits réservés - Juillet 2021



**ASSOCIATION  
VALLÉE DE L'HÉRAULT**

ENSEMBLE / SOLIDARITÉ / ACCOMPAGNEMENT / LAÏCITÉ / ALTÉRITÉ



## **RÉSIDENCE ACCUEIL ESPOIR**

*Une offre de logement accompagné et inclusif,  
dans un cadre semi-collectif convivial*

Avec le concours de :



## Qui sommes-nous ?

La direction et la gestion de la Résidence Accueil Espoir sont assurées par l'Association Vallée de l'Hérault, association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux, qui œuvre depuis 1964 dans l'accompagnement auprès de publics adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.

## Qu'est-ce qu'une Résidence accueil ?

La Résidence Accueil Espoir est une offre de logement individuel à destination de personnes isolées souffrants de troubles psychiques suffisamment stabilisés pour permettre l'accès à un logement privatif dans un cadre de vie semi-collective.

Il s'agit d'une modalité de résidence sociale s'inscrivant dans une logique d'habitat durable ou de transition vers un logement de droit commun.

La résidence accueil n'est ni une structure de prise en charge, ni un établissement médicalisé.

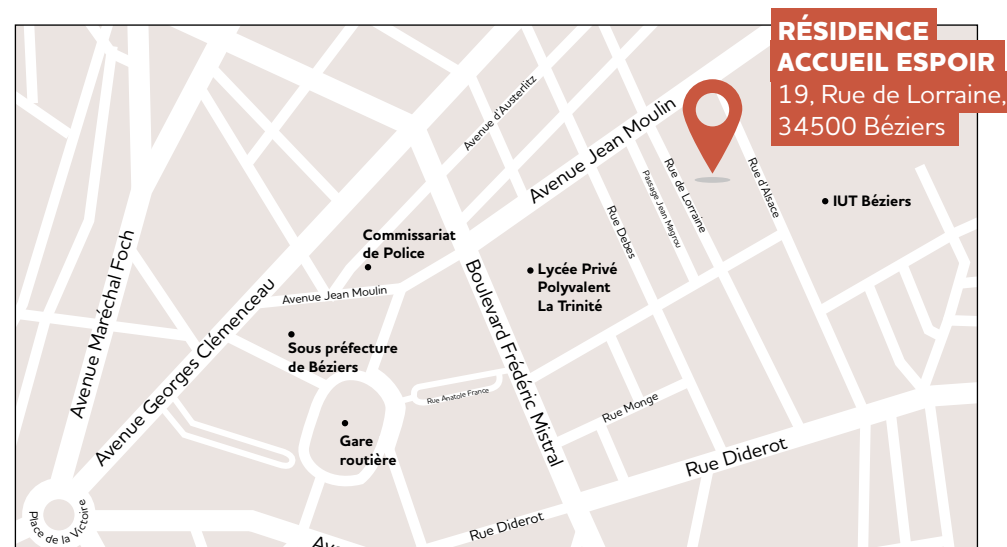
La présence des hôtes est assurée en journée jusqu'au début de soirée du lundi au samedi midi. Une astreinte associative est assurée par les directions et les responsables de service.

## Quelles prestations ?

**L'accompagnement et l'animation** : l'animation sociale de la Résidence est confiée à **une équipe d'hôtes qualifiés** (professionnels de l'action médico-sociale et de l'animation) qui a pour mission d'animer, d'accompagner, de réguler la vie de la résidence et de soutenir lorsque cela est nécessaire, les résidents vers des solutions d'accompagnement et/ou de compensation adaptées (SAMSAH, SAVS, services de psychiatrie, SAD, SIAD...)

**Des activités facultatives** : selon les aspirations et les activités de chacun, les résidents pratiquent et poursuivent leurs activités extérieures (professionnelles, socio-culturelles, sportives). La résidence propose, avec le concours du Groupe d'Entraide Mutuelle de Béziers, des activités visant à **favoriser le lien social** (ateliers, visites de lieux culturels, etc.).

**Des logements privatifs** situés à proximité du centre-ville de Béziers et de la gare routière. La Résidence Accueil Espoir est un bâtiment qui fait l'objet d'une rénovation intégrale pour offrir **un cadre de vie spacieux** et **respectueux de l'intimité des occupants**.



La résidence est composée de **20 logements** (non meublés) équipés d'une kitchenette et d'une salle d'eau.

**Une laverie commune** est à disposition avec l'accompagnement possible par les hôtes.

Des **espaces communs intérieurs et extérieurs** sont destinés à la vie semi collective de la résidence (temps conviviaux, activités, etc.)

## Combien ça coûte ?

Chaque occupant verse une redevance mensuelle (eau et électricité comprises) selon le type de logement occupé et peut bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Logements	Nombre	Surfaces	redevance mensuelle*
T1'	14	27 à 33 m <sup>2</sup>	437,70 €
T1 bis (chambre séparée)	6	34 à 40 m <sup>2</sup>	480,72 €

\*Revalorisation annuelle des loyers selon l'avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en l'application des articles L. 353-1 et L. 831-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Une participation forfaitaire de 30 € mensuelle est demandée pour les prestations annexes (mise à disposition de la laverie, entretien et équipement des lieux communs)